



CONSEIL GENERAL
DES ALPES-MARITIMES



Livret d'accueil entre l'assistant maternel et les parents

Mise à jour validée par la CDAJE au 4 Juin 2014

Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant
BP 3007 06201 NICE Cedex 3

L'accueil d'un enfant par un assistant maternel n'est jamais un événement banal. Il implique de nombreux changements et peut avoir des incidences sur son équilibre. L'enfant va à la rencontre d'un autre environnement, d'une autre façon d'être materné. Cela représente pour lui une richesse si cette découverte s'effectue à son rythme et dans la sérénité des adultes.

La connaissance respective de chacun permettra de mieux répondre à ses besoins et d'assurer la continuité de la prise en charge éducative et affective de l'enfant.

Les parents ou futurs parents prennent contact avec l'assistant maternel. Ils lui rendent visite ... des échanges s'amorcent.

Ces rencontres permettent de se questionner mutuellement, de s'informer, de réfléchir aux divers aspects de l'accueil.



Parents, il s'agit de votre enfant et vous allez le confier.

L'assistant maternel que vous avez choisi sera votre relais sans qu'il se substitue à vous dans votre rôle éducatif.

Une cohérence sera recherchée entre vous. L'assistant maternel expliquera son positionnement professionnel. Il sera à votre écoute, mais ne pourra peut être pas répondre à toutes vos attentes.

Ce contrat d'accueil est l'occasion d'un dialogue autour de votre enfant.

Il part des besoins de l'enfant, des possibilités et contraintes du mode d'accueil. Il en fixe par écrit les modalités.

Se séparer en douceur ...

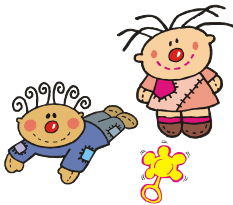
tisser les liens pour le bien-être de tous.

Une période d'adaptation est importante pour permettre à l'enfant, aux parents, à l'assistant maternel de faire connaissance.

Ainsi l'enfant se familiarisera progressivement avec ce nouvel environnement. La visite des lieux où il va évoluer est toujours rassurante et facilitera la séparation.

Cette période permettra d'observer ensemble, parents et assistant maternel, les émotions de l'enfant.

Modalités de la période d'adaptation :



Selon les réactions de l'enfant, les modalités de la période d'adaptation pourront être rediscutées. Attention toutefois ce changement doit se faire dans l'application de la réglementation relative au travail de l'assistant maternel.

S'adapter aux rythmes de l'enfant ...

Un jour née chez l'assistant maternel.

① L'arrivée:

L'enfant est sous la responsabilité de l'assistant maternel dès son arrivée à son domicile et ceci également en présence des parents.

A ce titre, une police d'assurance doit être obligatoirement souscrite par l'assistant maternel afin de couvrir tous les dommages (quelle qu'en soit l'origine), que les enfants pourraient provoquer et dont ils pourraient être victimes.



② Les repas :

Préciser les pratiques alimentaires, nombre de repas, quantités, goûts, horaires, installation, ustensiles utilisés, régimes particuliers, problèmes d'allergies....



Les repas pris chez l'assistant maternel seront :

	oui	non
Petit déjeuner	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déjeuner	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Goûter	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dîner	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



④ Les activités :

Préciser les modalités des activités qui seront proposées à l'enfant : promenades, jouets à disposition, activités proposées, espace de jeux...

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Les fournitures du matériel de puériculture

Les indemnités d'entretien couvrent les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches qui sont fournies par les parents.

Cas particuliers :

.....

.....

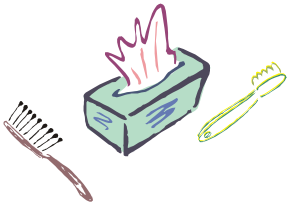
.....

.....

Les parents et l'assistant maternel doivent s'assurer que l'ensemble du matériel (dont les jouets) répond aux critères de sécurité préconisés par la législation en vigueur.

⑤ Les soins :

Les produits, rythme de change, apprentissage de la propreté : lavage des mains, des dents, utilisation du pot...



Fournitures pour la toilette

PRODUITS FOURNIS PAR	ASSISTANT MATERNEL	PARENTS

Lelinge

PRODUITS FOURNIS PAR	ASSISTANT MATERNEL	PARENTS

L'entretien du linge personnel de l'enfant sera effectué par

	oui	non
Les parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'assistant maternel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⑦ Santé de l'enfant :

Les parents sont responsables de la santé (voir fiches annexées).
Il convient de prévoir ce qui sera fait en cas de maladie et/ou d'accident.



En cas d'urgence,
l'assistant maternel
appellera le SAM U
et préviendra les parents.

⑧ Les souhaits particuliers des parents :

Déplacements, télévision, présence ou non d'animaux, photos, sorties, ... (fiches annexes) limites données, politesse, réaction face à l'expression des émotions (colères, agressivités, pleurs...), propreté...

Particularités relatives à l'assistant maternel
En terme d'organisation du travail et du respect de la vie privée

Des petits progrès aux grandes étapes,
parlez-en régulièrement (apprentissages, acquisitions, ...)
pour accompagner l'enfant vers l'autonomie.

Fait à

Le

En deux exemplaires

Signature de la ou des personne(s) détenant
l'autorité parentale (parent(s), tuteur) :

Signature de l'assistant maternel :

ANNEXES AU LIVRET D'ACCUEIL

FICHE MEDICALE DE L'ENFANT

Les renseignements notés sur cette fiche sont destinés à apporter des éléments indispensables au médecin qui serait appelé par l'assistant maternel en cas d'urgence ou à un établissement hospitalier.

Nom : Prénom :

Sexe : Fille Garçon Date de Naissance :

Coordonnées des parents

PERE (Nom Prénom) :

Adresse :

.....

Téléphone : Portable :

Email

MERE (Nom Prénom) :

.....

Téléphone : Portable :

Email

Confié à

Nom Prénom de l'assistant maternel :

Adresse :

.....

Téléphone : Portable :

MEDECIN TRAITANT (Nom Prénom) :

Adresse :

.....

Téléphone : Portable :

ANTECEDENTS :

Allergies médicamenteuses : oui non

Si oui, précisez :

.....

Allergies alimentaires : oui non

Si oui, précisez le régime particulier :

.....

Autre

.....

.....

.....

VACCINATIONS (une photocopie sera jointe)

Fait à Le

Signature du médecin traitant :

AUTORISATION POUR TIERCE PERSONNE :

Si des personnes autres que les signataires du présent contrat sont susceptibles de venir chercher l'enfant au domicile de l'assistant maternel, elles devront impérativement être munies d'une pièce d'identité et figurer dans la liste ci dessous.

PERSONNES AUTORISEES DE FACON PERMANENTE A VENIR CHERCHER L'ENFANT

NOM	PRENOM	TELEPHONE

Toute modification concernant cette autorisation permanente devra être faite par écrit.

*Dans le cas d'une **autorisation ponctuelle**, celle-ci devra être écrite, datée et signée des parents. Elle doit être remise en main propre par la tierce personne autorisée qui se présentera avec une pièce d'identité. L'assistant maternel devra en avoir été informé au préalable.*

Fait à

Le

Signature de la ou des personne(s) détenant
l'autorité parentale (parent(s), tuteur) :

Signature de l'assistant maternel:

AUTORISATION DE SORTIES :

Nous, soussignés,

Madame, Monsieur

Adresse :.....

.....

autorisons M

assistant maternel, sous réserve d'en être préalablement informés, à accompagner notre enfant

- sur les lieux ressources pour l'éveil : relais assistantes maternelles, associations, marché, parcs, ludothèque, bibliothèque, médiathèque (préciser les lieux).....

.....

.....

- Autres :

.....

.....

Pour un projet ponctuel (spectacle, zoo, plages, etc.... préciser), prévoir une autorisation spécifique.

L'assistant maternel s'engage à vérifier les conditions de sécurité sur tous les lieux où elle accompagne l'enfant dans le cadre des sorties.

Fait à

Le

Signature de la ou des personne(s) détenant l'autorité parentale (parent(s), tuteur) :

Signature de l'assistant maternel:

AUTORISATION DE CONFIER L'ENFANT A UN TIERS :

L'ENFANT NE SERA JAMAIS LAISSE SEUL.

En cas de force majeure concernant l'assistant maternel, et à condition d'en avertir les parents, l'enfant pourra être confié à

M.....

Fait à

Le

Signature de la ou des personne(s) détenant
l'autorité parentale (parent(s), tuteur) :

Signature de l'assistant maternel :

PRESENCE D'ANIMAUX :

Nous, soussignés,

M.....

déclarent avoir été informés de la présence de (des) l'animal(ux) suivant(s) durant l'accueil de leur enfant.

.....
.....
.....

L'assistant maternel devra présenter aux parents un document précisant la race de l'animal et ses états de vaccinations.

Une police d'assurance devra être souscrite.

Il s'engage à tenir les parents informés sur toute modification concernant cet(ces) animal(ux).

Fait à

Le

Signature de la ou des personne(s) détenant l'autorité parentale (parent(s), tuteur) :

Signature de l'assistant maternel:

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER MON ENFANT :

Je soussigné(e)..... autorise Mme ou
Mr....., Assistant maternel agréé à photographier et filmer mon
enfant.....

Né(e) le..... et à m'envoyer ce document.

Toute reproduction et/ou diffusion de l'image ou la vidéo en dehors de cet usage, seront en
revanche soumise à autorisation écrite préalable.

Fait à

Le

Signature de la ou des personne(s) détenant
l'autorité parentale (parent(s), tuteur) :

Signature de l'assistant maternel:

LES NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS	18
SAMU	15
CENTRALISATION DES SECOURS	112
SOS MEDECINS DE NICE	
SOS MEDECINS CANNES	
SOS MEDECINS GRASSE	
CENTRE ANTI POISON	04 91 75 25 25
URGENCES PEDIATRIQUES NICE	

LES NUMEROS UTILES

Mme	
M.	
MEDECIN	

Centre de Protection Maternelle Infantile

Médecin	
Puéricultrice	
Psychologue	